

« Le plan vélo »
Paris (75)

Primé : *Jean Tibéri*, maire

Idée

Mettre en place une nouvelle politique en faveur des vélos, en concertation avec les cyclistes.

Objectif

Favoriser l'utilisation, en toute sécurité, d'un moyen de transport silencieux et non polluant, tout en tenant compte du tissu urbain particulièrement dense.

Démarche

La ville a constitué une « commission extra-municipale pour le vélo » qui réunit des élus, des associations, la préfecture de police, la SNCF, la RATP et les services municipaux.

Dès novembre 96, une Charte du vélo à Paris est approuvée par le conseil municipal : code de bonne conduite pour les cyclistes et tous les usagers de la voie publique, c'est aussi un cahier des charges pour les aménagements et les outils à mettre en place.

Contenu

Avant 2001, 150 Km de pistes cyclables seront réalisées et accompagnées d'aires de stationnement deux roues. Le réseau est raccordé à ceux des communes limitrophes.

Des aménagements innovants (site propre bus-vélo, séparateurs, « voie 30 », « zone 30 », parcs « faux-lincoln »,...) permettent de partager l'espace et le temps (voies réservées certains jours).

La plupart ont été réalisés sur l'emplacement dévolu aux voitures (files de circulation et de stationnement).

Moyens

Budget annuel 96 et 97 : 30 MF pour 50 Km.

Subventions du Conseil régional.

Bilan

Les statistiques montrent que l'utilisation du vélo augmente, surtout dans le centre de Paris, et que les accidents (ouverture des portières, dépassements dangereux, percussions à l'arrière) diminuent.

Commentaire du jury

Un plan concerté et des moyens importants pour réserver une place aux vélos. Des idées à trouver dans une ville où sont concentrés tous les cas de figures et toutes les difficultés d'un tel projet.